

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Support ASCENDO EUROS

CNP Assurances

Site internet : www.cnp.fr

Appelez le 01 41 98 50 50 pour de plus amples informations

CNP Assurances est une entreprise régie par le code des assurances et contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Date de production du document d'informations spécifiques : 09/01/2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

ASCENDO EUROS est le support en euros du contrat ASCENDO ouvert à la commercialisation uniquement dans le cadre d'un transfert de Plan d'Épargne Populaire - PEP - financier La Banque Postale. Il fait l'objet d'une gestion financière spécifique dans le cadre du fonds isolé Poste Actif dans la comptabilité de CNP Assurances.

Objectifs

Le support en euros ASCENDO-EUROS a pour objectif la recherche de la protection de l'investissement.

Le support comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur versements.

Le support en euros ASCENDO-EUROS est investi principalement en actifs obligataires. Le rendement du capital investi sur le support en euros ASCENDO-Euros dépend du taux de revalorisation global annuel net de frais sur encours attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Assurances et des prélèvements sociaux.

Le support en euros ASCENDO-EUROS bénéficie d'un mécanisme de lissage du rendement des actifs du fonds isolé Poste Actif. Celui-ci permet d'une part de garantir à tout moment le capital investi net de tous frais et d'autre part de diminuer la volatilité de l'évolution de l'épargne constituée, amenant à une recommandation d'une durée minimale de détention de 1 an.

Investisseurs de détail visés

Le support en euros ASCENDO-EUROS est destiné aux investisseurs recherchant la protection de leur investissement par une faible exposition au risque de perte en capital, et ce, quel que soit l'horizon d'investissement.

ASCENDO-EUROS ne comporte pas de date d'échéance.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



L'indicateur Synthétique de Risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 an.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant 1 an et vous pourriez obtenir moins en retour.

Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant 1 an. Les arbitrages en désinvestissement du support en euros ASCENDO EUROS doivent faire l'objet de l'accord préalable de l'assureur. L'adhérent est informé de la possibilité ou non d'effectuer un tel arbitrage lorsqu'il en fait la demande auprès de son conseiller.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

En cas de décès de l'adhérent, vous avez droit à la restitution du montant du capital constitué sur le support ASCENDO-EUROS au jour du décès. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce montant et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Investissement de 10 000 EUR		1 an
Scénarios		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 070,00 EUR
	Rendement annuel moyen	0,70 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 070,00 EUR
	Rendement annuel moyen	0,70 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 070,00 EUR
	Rendement annuel moyen	0,70 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 169,87 EUR
	Rendement annuel moyen	1,70 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Ces scénarios ne tiennent pas compte des coûts (frais sur versements et frais sur encours) du contrat ASCENDO et des coûts des garanties optionnelles proposées dans le contrat.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du support ASCENDO EUROS lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si CNP Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de CNP Assurances l'adhérent pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes (FGAP). Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 euros par assuré, adhérent ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurances. Pour plus d'informations sur le FGAP : www.fgap.fr.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend le contrat ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	29,47 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,29 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la durée de détention recommandée.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,01 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,28 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 1 an.

Du fait de la garantie permanente du capital investi, augmenté des revalorisations globales annuelles, et la volatilité très faible des rendements annuels, la durée de détention minimale recommandée est de 1 an. Il est à noter qu'il est cependant recommandé de conserver le support en euros ASCENDO EUROS une année civile pleine afin de bénéficier entièrement de la participation aux bénéfices de ce support.

Le contrat ASCENDO comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par CNP Assurances dans un délai de 30 jours selon les modalités contractuelles. Le rachat du capital investi avant la fin de la durée de détention recommandée et avant le 31/12 de chaque année peut modifier le profil de risque ou de performance et/ou entraîner la perte de garanties du capital.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, l'adhérent doit contacter son conseiller.

En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Assurances, et après épuisement des voies de recours auprès de ce dernier, l'adhérent pourra s'adresser au Médiateur :

- par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 »,
- ou directement sur le site internet « www.mediation-assurance.org ».

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

Autres informations pertinentes

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- la notice d'information ASCENDO sous la fiscalité PEP,
- les annexes à la notice d'information relatives aux minima d'opération, aux informations sur les valeurs de rachat et la liste des supports éligibles accessibles au contrat ASCENDO sous la fiscalité PEP,
- les dispositions particulières des supports, le cas échéant,
- la demande d'adhésion ASCENDO par transfert PEP signée,
- le certificat d'adhésion,
- les avenants éventuels,
- le bulletin de situation annuel.